



KPMG SA
2 rue Pierre Simon de Laplace
BP 65811
57078 Metz

FEDERATION DES AVEUGLES ALSACE LORRAINE GRAND EST

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2024
FEDERATION DES AVEUGLES ALSACE LORRAINE GRAND EST
27, rue de la 1^{ère} Armée - 67000 STRASBOURG

KPMG S.A., société d'expertise comptable et de commissaires aux comptes inscrite au Tableau de l'Ordre des experts comptables de Paris sous le n° 143008010101 et rattachée à la Compagnie régionale des commissaires aux comptes de Versailles et du Centre.
Société française membre du réseau KPMG constitué de cabinets indépendants affiliés à KPMG International Limited, une société de droit anglais (private company limited by guarantee).

Société anonyme à conseil d'administration
Siège social :
Tour EQHO
2 avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris La Défense Cedex
Capital social : 5 497 100 €
775 726 417 RCS Nanterre



KPMG SA
2 rue Pierre Simon de Laplace
BP 65811
57078 Metz

FEDERATION DES AVEUGLES ALSACE LORRAINE GRAND EST

27, rue de la 1ère Armée - 67000 STRASBOURG

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2024

À l'assemblée générale de l'association FEDERATION DES AVEUGLES ALSACE LORRAINE GRAND EST,

Opinion

En exécution de la mission que vous nous avez confiée, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association FEDERATION DES AVEUGLES ALSACE LORRAINE GRAND EST relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2024, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie "Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels" du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2024 à la date d'émission de notre rapport.



Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport du trésorier et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.



Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Metz, le 10 juin 2025

KPMG SA

Sandrine DEMESSE

Associé

FEDERATION DES AVEUGLES ALSACE LORRAINE GRAND EST
BILAN ACTIF EXERCICE DU 01/01/2024 AU 31/12/2024

ACTIF	Exercice 2024			Exercice 2023
	Brut	Amortissements et dépréciations (à déduire)	Net	Net
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement	59 707	59 707		
Frais de recherche et de développement				
Donations temporaires d'usufruit				
Concessions, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires	1 173	1 163	10	245
Fonds commercial	68 831	37 350	31 481	36 817
Autres Immobilisations Incorporelles				-
Immobilisations incorporelles en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles				
Terrains	3 246		3 246	3 246
Constructions	921 048	431 621	489 427	529 280
Installations techniques, matériel et outillage industriels	121 262	112 910	8 352	546
Autres Immobilisations corporelles	619 304	462 657	156 647	184 205
Biens reçus par les destinés à être cédés				420 000
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés				
Immobilisations financières				
Participations et Créances rattachées				
Autres titres immobilisés	165 613	3 739	161 874	142 291
Prêts	50		50	600
Autres immobilisations financières	204 469		204 469	220 407
Total I	2 164 703	1 109 147	1 055 556	1 537 637
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours				
Matières premières, approvisionnements	199 426	47 586	151 840	135 013
En-cours de production de biens				
En-cours de production de services				
Produits intermédiaires et finis	115 748		115 748	143 989
Marchandises	11 937		11 937	14 015
Avances et acomptes versés sur commande				
Créances				
Créances clients, usagers et comptes rattachés	479 814	1 868	477 946	600 286
Créances reçues par legs ou donations				
Autres créances	99 573		99 573	143 072
Valeurs mobilières de placement	1 497 489	9 475	1 488 014	807 675
Instruments de trésorerie				
Disponibilités	1 862 580		1 862 580	1 153 553
Charges constatées d'avance	26 243		26 243	6 466
Total II	4 292 809	58 929	4 233 880	3 004 069
Frais d'émission des emprunts (III)				-
Primes de remboursement des emprunts (IV)				
Ecart de conversion Actif (V)				
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV + V)	6 457 512	1 168 076	5 289 436	4 541 706

FEDERATION DES AVEUGLES ALSACE LORRAINE GRAND EST
BILAN PASSIF EXERCICE DU 01/01/2024 AU 31/12/2024

PASSIF	Exercice 2024	Exercice 2023
FONDS PROPRES		
Fonds associatif		
Fonds propres sans droit de reprise		
Fonds propres statutaires		
Fonds propres complémentaires	787 844	787 844
Fonds propres avec droit de reprise		
Fonds statutaires		
Fonds propres complémentaires		
Ecarts de réévaluation		
Réserves		
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves pour projet de l'entité		
<i>Dont réserves des activités sociales et médico-sociales sous gestion contrôlée</i>		
Autres		
Report à nouveau		
Report à nouveau	1 611 026	1 934 856
<i>Dont report à nouveau des activités sociales et médico-sociales sous gestion contrôlée</i>	33 813 -	17 638
Excédent ou déficit de l'exercice	1 356 177 -	323 830
<i>Dont Excédent ou déficit des activités sociales et médico-sociales sous gestion contrôlée</i>	3 099	51 351
Situation nette (sous total)	3 755 047	2 398 870
Fonds propres consommables		
Subventions d'investissement	97 748	101 532
Provisions réglementées		
Total I	3 852 795	2 500 402
FONDS REPORTES ET DEDIES		
Fonds reportés liés aux legs ou donations		420 000
Fonds dédiés	120 000	188 000
Total II	120 000	608 000
PROVISIONS		
Provisions pour risques		22 000
Provisions pour charges		
Total III	-	22 000
DETTES		
Emprunts obligataires et assimilés (titres associatifs)		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	382 973	475 898
Emprunts et dettes financières diverses		
Avances et acomptes reçus sur commandes		
Dettes Fournisseurs et Comptes rattachés	246 411	172 784
Dettes des legs ou donations	-	1 965
Dettes fiscales et sociales	563 649	672 765
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	80 520	27 259
Instruments de trésorerie		
Produits constatés d'avance	43 088	60 634
Total IV	1 316 640	1 411 305
Ecarts de conversion Passif (V)		
TOTAL GENERAL (I + II + III + III bis + IV + V)	5 289 436	4 541 707

FEDERATION DES AVEUGLES ALSACE LORRAINE GRAND EST
COMPTE DE RESULTAT EXERCICE DU 01/01/2024 AU 31/12/2024

COMPTE DE RESULTAT	Exercice 2024	Exercice 2023
PRODUITS D'EXPLOITATION		
Cotisations	14 432	14 446
Ventes de biens et services		
Ventes de marchandises	451 914	522 228
<i>dont ventes de dons en nature</i>	83	520
<i>dont ventes de biens relatives aux activités sociales et médico-sociales</i>		
Production vendue de biens et services	2 492 634	2 803 466
Production vendue de biens		
Production vendue de services		
<i>dont parrainages</i>		
<i>dont ventes de prestations de services relatives aux activités sociales et médico-sociales</i>		
Production stockée		
Produits de tiers financeurs		
Concours publics et subventions d'exploitation	1 242 402	1 397 471
<i>dont contributions financières des Autorités de tarification relatives aux activités sociales et médico-sociales</i>	301 330	340 142
Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommables		
Ressources liées à la générosité du public		
Dons manuels	74 815	72 750
Mécénats		
Legs, donations et assurances-vie	1 635 618	573 561
Contributions financières	228 723	285 238
Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges	123 512	145 944
Utilisations des fonds dédiés	68 000	9 767
Autres produits	-	31 126
Total I	6 318 340	5 793 745
CHARGES D'EXPLOITATION		
Achats de marchandises	290 972	246 710
Variation de stock (marchandises)	2 078	2 680
Achats de matières premières et autres approvisionnements	449 981	514 139
Variation de stock (matières premières et autres approvisionnements)	6 658	46 054
Autres achats et charges externes	939 462	951 007
Aides financières	1 300	
Impôts, taxes et versements assimilés	58 310	63 862
Salaires et traitements	2 334 120	2 756 748
Charges sociales	788 458	885 701
Dotations aux amortissements et aux provisions		
Sur immobilisations : dotations aux amortissements	87 675	85 614
Sur immobilisations : dotations aux provisions	5 336	5 336
Sur actif circulant : dotations aux provisions	47 586	83 478
Dotations aux provisions pour risques et charges		
Reports en fonds dédiés		488 000
Autres charges	33 453	9 606
Total II	5 045 389	6 138 935
1. RESULTAT D'EXPLOITATION (I - II)	1 272 951	- 345 190
PRODUITS FINANCIERS		
De participation		
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé	5 093	4 616

FEDERATION DES AVEUGLES ALSACE LORRAINE GRAND EST
COMPTE DE RESULTAT EXERCICE DU 01/01/2024 AU 31/12/2024

COMPTE DE RESULTAT	Exercice 2024	Exercice 2023
Autres intérêts et produits assimilés	47 523	20 485
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charge	22 446	21 785
Différences positives de change		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement	26 663	5 255
Total III	101 725	52 141
CHARGES FINANCIERES		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		13 954
Intérêts et charges assimilées	8 311	8 264
Différences négatives de change		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
Total IV	8 311	22 218
2. RESULTAT FINANCIER (III - IV)	93 414	29 923
3. RESULTAT COURANT avant impôts (I - II + III - IV)	1 366 365	- 315 267
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Sur opérations de gestion	868	18 453
Sur opérations en capital	427 083	166 518
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges		
Total V	427 951	184 971
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Sur opérations de gestion	1 218	37 356
Sur opérations en capital	420 428	150 736
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
Total VI	421 646	188 092
4. RESULTAT EXCEPTIONNEL (V - VI)	6 305	- 3 121
Participation des salariés aux résultats (VII)		
Impôts sur les bénéfices (VIII)	16 493	5 442
Total des produits (I + III + V)	6 848 016	6 030 857
Total des charges (II + IV + VI + VII + VIII)	5 491 839	6 354 687
EXCEDENT OU DEFICIT	1 356 177	- 323 830
<i>dont excédent ou déficit des activités sociales ou médico-sociales sous gestion contrôlée</i>	<i>3 099</i>	<i>51 351</i>
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Dons en nature		
Prestations en nature		3 031
Bénévolat	147 924	130 067
TOTAL	147 924	133 098
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Secours en nature		
Mises à disposition gratuite de biens		
Prestations en nature		3 031
Mise à disposition gratuite de biens et services		
Personnel bénévole		
TOTAL	-	

FÉDÉRATION DES AVEUGLES ALSACE LORRAINE

GRAND EST

ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS CLOS AU
31 DÉCEMBRE 2024

Table des matières

Table des matières

1	Objet social.....	5
2	Nature et périmètre des activités ou missions sociales réalisées.....	5
1.	Description des moyens mis en œuvre	6
3	Faits caractéristiques d'importance significative, de l'exercice et postérieurs à l'exercice.....	6
3.1	Faits caractéristiques de l'exercice.....	6
3.2	Faits caractéristiques postérieures à la clôture	7
4	Principes et méthodes comptables	7
4.1	Principes généraux.....	7
4.1.1	Changement de méthode comptable	7
4.1.2	Changements d'estimation	7
4.1.3	Corrections d'erreurs	7
4.2	Dérogations	7
5	Informations relatives aux postes du bilan	7
5.1	Actif immobilisé.....	8
5.1.1	Etat de l'actif immobilisé (brut)	9
5.1.2	Amortissements de l'actif immobilisé.....	10
5.1.3	Dépréciations de l'actif immobilisé	12
5.1.4	Réévaluation.....	12
5.1.5	Coût d'emprunt	12
5.1.6	Frais d'établissement.....	12
5.1.7	Frais de développement	13
5.1.8	Donations temporaires d'usufruit.....	13
5.1.9	Fonds commercial	13
5.1.10	Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés	13
5.1.11	Actifs inaliénables.....	13
5.1.12	Informations relatives aux filiales et participations	13
5.1.13	Titres immobilisés de l'activité de portefeuille (TIAP).....	14
5.2	Actif circulant	14
5.2.1	Stocks	14
5.2.2	Evaluations des valeurs mobilières de placement	14
5.2.3	Créances reçues par legs ou donations.....	14
5.2.4	Dépréciations.....	15
5.2.5	Charges constatées d'avance et écart de conversion actif.....	15
5.3	Tableau des dépréciations de l'Actif.....	15
5.4	Fonds propres.....	15
5.4.1	Tableau de variation des Fonds propres.....	16
5.4.2	Report à nouveau dont report à nouveau sous gestion contrôlée	16
5.4.3	L'excédent ou déficit effectif de l'entité gestionnaire	16
5.4.4	Subventions d'investissement	16

5.4.5	Provisions réglementées	17
5.5	Fonds reportés et dédiés	17
5.5.1	Fonds dédiés	17
5.6	Tableaux de variation des provisions réglementées et pour risques et charges	19
5.7	Provision pour risques et charges	19
5.7.1	Provisions pour engagements de retraite et avantages assimilés	19
5.7.2	Provisions pour médaille du travail	20
5.7.3	Provisions pour reversement d'une subvention	20
5.7.4	Provisions pour charges sur legs et donations	20
5.8	Dettes	20
5.8.1	Emprunts et autres dettes assimilés	20
5.8.2	Dettes des legs ou donations	20
5.8.3	Produits constatés d'avance	20
5.9	État des échéances des créances et des dettes, mention de celles garanties par des sûretés réelles, à la clôture de l'exercice	21
6	Informations relatives au compte de résultat	22
6.1	Résultats par activité ou établissement	22
6.2	Passage du résultat comptable au résultat administratif (gestion sous contrôle de tiers financeurs) et autres informations sur les comptes des établissements médico-sociaux	23
6.2.1	Tableau de passage entre résultat comptable et résultat administratif par établissement	23
6.2.2	Suivi du traitement des dettes provisionnées pour congés à payer	23
6.2.3	Tableau de suivi des amortissements dérogatoire	23
6.3	Produits du compte de résultat	23
6.3.1	Cotisations sans contrepartie	23
6.3.2	Cotisations avec contrepartie	23
6.3.3	Ventes de biens et services	23
6.3.4	Produits de tiers financeurs	23
6.3.5	Contributions financières	25
6.3.6	Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges	25
6.3.7	Utilisations des fonds dédiés	26
6.3.8	Autres produits (d'exploitation)	26
6.4	Charges du compte de résultat	26
6.4.1	Achats de marchandises, matières premières et variation des stocks	26
6.4.2	Autres Achats et charges externes	26
6.4.3	Versements à un organisme central ou à d'autres : France, Etranger	26
6.4.4	Frais de recherche de fonds	27
6.4.5	Aides financières	27
6.4.6	Impôts, taxes et versements assimilés	27
6.4.7	Salaires et traitements, charges sociales	27
6.4.8	Dotations aux amortissements et aux dépréciations	27
6.4.9	Dotations aux provisions	27
6.4.10	Reports en fonds dédiés	27
6.5	Résultat Financier	27

6.6	Résultat exceptionnel	27
6.7	Contributions et charges des contributions, volontaires en nature (pied du compte de résultat).....	28
6.8	Autres informations sur le contenu de postes du bilan et du compte de résultat.....	31
6.8.1	Produits à recevoir.....	31
6.8.2	Produits et charges imputables à un autre exercice	31
6.8.3	Quote-part de résultat sur opérations faites en commun	31
6.8.4	Charges et produits exceptionnels	31
6.8.5	Transferts de charges.....	32
6.8.6	Honoraires des commissaires aux comptes.....	32
7	Informations relatives à la fiscalité	32
7.1	Informations relatives au régime fiscal	32
8	Autres informations et engagements dont opérations et engagements envers les dirigeants	32
8.1	Donations temporaires d'usufruit antérieures non immobilisées.....	32
8.2	Engagement reçu des donateurs	32
8.3	Dons en nature destinés à être cédés (engagements reçus)	33
8.4	Informations relatives aux dirigeants (rémunérations, avances et crédits alloués, engagements en matière de retraite, pensions....)	33
8.5	Informations concernant les contributions volontaires non renseignées au pied du compte de résultat.....	33
8.6	Libéralités acceptées par l'association pour lesquels un délai d'opposition administrative existe	33
8.6.1	Libéralités acceptées pour lesquelles existe un délai d'opposition administrative à la clôture	33
9	Informations relatives à l'effectif.....	33
10	Autres informations relatives aux opérations et engagements hors bilan.....	33
10.1	Engagements financiers donnés et reçus	33
10.2	Les engagements de retraites et avantages assimilés	34
10.3	Autres opérations non inscrites au bilan	34
11	Compte de résultat par origine et destination.....	34
11.1	Définition et principes généraux	34
11.2	Présentation du compte de résultat par origine et destination	35
11.3	Définition des ressources	36
11.4	Définition des missions sociales.....	37
11.5	Affectation des charges et répartition des coûts	37
12	Compte d'emploi annuel des ressources	37
12.1	Définition.....	37
12.2	Suivi des ressources liées à la générosité du public (GP)	37
12.3	Présentation du compte d'emploi des ressources.....	39

1 Objet social

L'objet social de notre entité est décrit ainsi dans les statuts :

La Fédération des Aveugles Alsace Lorraine Grand Est a pour objet la promotion sociale et professionnelle des personnes aveugles et malvoyantes, et la sauvegarde de leurs intérêts en encourageant ou en soutenant, de près ou de loin, toutes initiatives prises en leur faveur par des organismes privés ou publics.

Elle contribue à faciliter la participation à la vie sociale des personnes atteintes de déficience visuelle avec ou sans troubles associés.

Elle met à disposition son savoir-faire et partage ses compétences, propose son expertise de la déficience visuelle afin de faire bénéficier les personnes aveugles et malvoyantes d'une meilleure autonomie dans leur vie quotidienne.

Elle s'emploie à créer les conditions favorables pour les intégrer dans ses structures de travail adaptées, et à écouler les produits manufacturés ou conditionnés par eux. Elle peut en outre assurer directement ou indirectement la commercialisation de produits dérivés ou complémentaires, différents de ceux de sa propre production.

Elle propose, dans la limite des moyens dont elle dispose, l'accueil, l'aide, l'assistance, l'accompagnement social et l'hébergement. Elle favorise la formation et l'apprentissage, l'aide à la scolarité, l'emploi et l'orientation professionnelle, la rééducation et l'insertion dans le vie active et sociale.

Elle s'engage dans l'accessibilité de la chaîne du déplacement (cadre bâti, transports, voirie et espaces publics).

Elle favorise l'accessibilité numérique, à travers un meilleur accès aux contenus, aux applications, aux logiciels informatiques ainsi qu'aux nouvelles technologies.

Elle investit pour faire progresser l'autonomie des personnes aveugles en créant les conditions favorables pour l'obtention d'un chien-guide, en organisant et soutenant les actions de promotion.

Elle propose également une réflexion sur les grandes thématiques, les actions locales et les orientations nationales liées au handicap.

Elle assure à travers son appartenance à la Fédération des Aveugles de France une contribution active à l'évaluation, l'orientation et la mise en œuvre des politiques du handicap.

Elle veille à offrir une égalité de traitement dans les domaines de la scolarité, le travail, l'emploi, le logement, le transport, les loisirs, les activités sportives, la culture et la santé.

Elle milite et œuvre pour la citoyenneté participative et active de la personne handicapée, facteur d'épanouissement et de meilleure intégration sociale.

Elle s'emploie à combattre activement les discriminations, et s'oblige à défendre avec fermeté et conviction les intérêts des personnes aveugles et malvoyantes que ce soit à titre individuel ou collectif

Les organes statutairement compétents de notre entité ont fixé différents objectifs pour réaliser l'objet social. Ces objectifs constituent le « projet de notre entité » pour lequel des réserves sont constituées le cas échéant dans nos fonds propres.

2 Nature et périmètre des activités ou missions sociales réalisées

Créée en 1909, la Fédération des Aveugles Alsace Lorraine Grand Est, représente, soutient et défend les personnes en situation de handicap visuel, qu'elles soient aveugles ou malvoyantes. Reconnue de mission d'utilité publique, elle vise à accompagner les déficients visuels au quotidien, dans différents aspects de leur vie.

Avec près de 600 membres et plus de 100 salariés, la fédération a pour missions principales de procurer du travail aux personnes handicapées visuelles et d'aider à leur intégration sociale. Elle rassemble ainsi différentes structures aux activités et champs d'actions diversifiés, qui partagent les objectifs suivants :

- Veiller à l'intégration sociale et professionnelle des personnes handicapées visuelles ;

- Aider les déficients visuels de tous âges dans leurs actions au quotidien ;
- Œuvrer en faveur de l'emploi des déficients visuels, via des structures de travail adaptées ;
- Accroître leur bien-être en luttant contre leur isolement et en favorisant leur autonomie ;
- Améliorer l'accessibilité pour les non-voyants ;
- Lutter contre l'indifférence et sensibiliser aux difficultés liées à la cécité.

Les principales missions sont les suivantes :

- Représentativité et défense des droits

La fédération représente les personnes aveugles et malvoyantes afin de défendre leurs droits et de faire reconnaître les spécificités du handicap visuel auprès des pouvoirs publics.

- Accompagnement social

Aide aux démarches administratives, reconnaissance de droits, aide à la recherche de logement, soutien et solutions au déplacement...

- Accès à l'emploi

La fédération gère plusieurs structures de travail spécifiquement dédiées au handicap visuel.

- Activités de sport, culture et loisirs

Nous organisons tout au long de l'année des animations et sorties à destination des déficients visuels.

- Cours adaptés

La fédération propose des cours adaptés pour personnes déficientes visuelles, afin de les initier au braille ou de leur permettre de mieux appréhender les nouvelles technologies (informatique et téléphonie adaptées).

- Sensibilisation

Différentes actions de sensibilisations sont organisées auprès d'écoliers, collégiens, lycéens, étudiants et professionnels afin de faire connaître et comprendre les difficultés rencontrées au quotidien par les déficients visuels.

- Accessibilité

La fédération œuvre en faveur de l'accessibilité des lieux publics, en participant notamment à un certain nombre de commissions et groupes de travail sur ce sujet dans la région Grand Est.

Les activités ou missions sociales évoquées ci-dessus s'exercent principalement dans la région Grand Est.

1. Description des moyens mis en œuvre

Afin de mener à bien les activités et missions décrites dans les paragraphes précédents, l'association s'est appuyée sur les moyens humains, matériels et humains actuellement en place. En effet, le contexte sanitaire actuel n'a pas permis d'investir des moyens supplémentaires afin de développer les activités.

3 Faits caractéristiques d'importance significative, de l'exercice et postérieurs à l'exercice

3.1 Faits caractéristiques de l'exercice

L'année 2024 est marquée par un exercice fortement bénéficiaire. Il convient néanmoins de noter que ce bénéfice provient de la perception de legs impactant le résultat à hauteur de 1 635 618 €. Les produits liés à nos activités de vente et de production sont en retrait par rapport à l'exercice passé. Un legs d'un montant de 420 000 € concernant une maison a été accepté au cours de l'exercice 2023. Ce bien immobilier a été cédé au début de l'année 2024 générant ainsi une reprise de fonds reportés pour 420 000 €.

3.2 Faits caractéristiques postérieures à la clôture

Aucun fait caractéristique d'importance significative n'est à signaler postérieurement à la clôture de l'exercice.

Un travail est en cours visant à améliorer la maîtrise de nos charges. Aucun événement particulier n'est de nature à remettre en cause la pérennité de notre association.

4 Principes et méthodes comptables

4.1 Principes généraux

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux règles de base suivantes :

- continuité des activités de l'Association,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,
- la méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

Le règlement ANC 2018-06 s'applique aux comptes afférents aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2020.

Les comptes annuels de notre entité ont été arrêtés conformément aux dispositions du code de commerce, aux dispositions spécifiques applicables aux règlements ANC n°2018-06 et n°2019-04 et, à défaut d'autres dispositions spécifiques, à celles du règlement ANC 2014-03 relatif au plan comptable général.

4.1.1 Changement de méthode comptable

Il n'y a pas eu de changement de méthode comptable au cours de l'exercice.

4.1.2 Changements d'estimation

Notre entité n'a effectué aucun changement d'estimation ayant un impact significatif.

4.1.3 Corrections d'erreurs

Notre entité n'a constaté aucune correction d'erreur significative.

4.2 Dérogations

Notre entité n'a pratiqué aucune dérogation aux règles comptables applicables.

5 Informations relatives aux postes du bilan

Un actif est un élément identifiable du patrimoine ayant une valeur économique positive pour l'entité, c'est-à-dire un élément générant une ressource que l'entité contrôle du fait d'événements passés et dont elle attend des avantages économiques futurs ou un potentiel lui permettant de fournir des biens ou services à des tiers conformément à sa mission ou à son objet.

A leur date d'entrée dans le patrimoine de l'entité, les biens reçus à titre gratuit sont comptabilisés à l'actif en les estimant à leur valeur vénale.

Les biens et dettes reçus par legs sont comptabilisés à la date de l'acceptation du legs par l'organe habilité de l'entité ou à la date d'entrée en jouissance si celle-ci est postérieure, en l'absence de condition suspensive. En présence de conditions suspensives, la comptabilisation est différée jusqu'à la réalisation de la dernière de celles-ci.

La délivrance d'un legs diffère en fonction de chaque catégorie de legs (legs universel, legs à titre universel ou legs particulier), ce qui a pour conséquence des dates d'entrée en jouissance et d'entrée en possession différentes.

La délivrance permet au légataire :

- D'appréhender son legs ;
- D'avoir droit aux fruits ;
- De s'en prévaloir

A la date d'acceptation, les biens provenant de legs ou de donations sont comptabilisés :

- Dans le compte « Créances reçues par legs ou donations » pour les espèces, les actifs bancaires, les actifs financiers cotés ou les parts ou actions d'OPCVM et assimilés jusqu'à la date de réception des fonds ou de transfert des titres ;

- Dans des comptes d'actif par nature pour les biens autres que ceux visés au premier alinéa et destinés par le testateur ou le donateur à renforcer les fonds propres ou destinés à être conservés en vertu d'une décision de l'organe habilité à prendre la décision ;

- Dans le compte « Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés » pour les biens autres que ceux visés au premier alinéa et qui sont destinés à être cédés.

Une assurance-vie dont l'entité est bénéficiaire est comptabilisée en produit « Assurance-vie » à la date de réception des fonds par l'entité.

Les biens reçus par donations entre vifs sont comptabilisés à la date de signature de l'acte authentique de donation. Si l'acte prévoit des transferts de propriété étalés dans le temps, les biens concernés sont comptabilisés à la date de chaque transfert de propriété.

Il peut s'agir de biens meubles ou immeubles, de biens corporels ou incorporels (tels que des droits : droits d'auteur, etc.).

5.1 Actif immobilisé

A leur date d'entrée dans le patrimoine de l'entité, la valeur des actifs est déterminée dans les conditions suivantes :

- Les actifs acquis à titre onéreux sont comptabilisés à leur coût d'acquisition ;
- Les actifs produits par l'entité sont comptabilisés à leur coût de production ;
- Les actifs acquis à titre gratuit sont comptabilisés à leur valeur vénale ;
- Les actifs acquis par voie d'échange sont comptabilisés à leur valeur vénale

Les subventions obtenues le cas échéant pour l'acquisition ou la production d'un bien (actif non financier) sont sans incidence sur le calcul du coût des biens financés.

Les coûts significatifs de remplacement ou de renouvellement d'un composant ou d'un élément d'une immobilisation corporelle sont comptabilisés comme l'acquisition d'un actif séparé et la valeur nette comptable du composant remplacé ou renouvelé est comptabilisée en charges.

Un composant séparé, qui n'a pas été identifié à l'origine, l'est ultérieurement si les conditions de comptabilisation prévues aux articles 212-1, 212-2 et 214-9 du règlement 2014-03 sont réunies, y compris pour les dépenses d'entretien faisant l'objet de programmes pluriannuels de gros entretien ou

grandes révisions, si aucune provision pour gros entretien ou grande révision n'a été constatée. Si nécessaire, nous évaluons le coût du composant existant lors de l'acquisition ou de la construction du bien en utilisant le coût estimé des dépenses d'entretien faisant l'objet d'un programme pluriannuel de gros entretien ou grandes révisions, futur et identique. Dans tous les cas, la valeur nette du composant remplacé ou renouvelé est comptabilisée en charges.

Les modes et durées d'amortissements sont présentés au paragraphe 5.1.2.3.

Les éventuelles dépréciations sont constatées après identification d'un indice de perte de valeur fonction des indicateurs suivants :

- Externes : valeur de marché, changements importants, taux d'intérêt et de rendement,
- Internes : obsolescence ou dégradation physique, changements importants dans le mode d'utilisation, performances inférieures aux prévisions.

La valeur nette comptable est ramenée à la valeur actuelle par le biais d'une dépréciation modifiant ainsi de manière prospective la base amortissable.

L'évaluation des dépréciations est réalisée ultérieurement selon les mêmes règles. Quand les raisons qui ont motivé des dépréciations cessent d'exister, elles sont rapportées en résultat sauf celles sur le fonds commercial qui ne sont jamais reprises.

5.1.1 Etat de l'actif immobilisé (brut)

Rubriques	Valeur brute à l'ouverture de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Valeur brute à la clôture de l'exercice
Frais d'établissements	59 707	0	0	59 707
Immobilisations incorporelles	70 004	0		70 004
Immobilisations corporelles	2 130 589	28 263	493 992	1 664 860
Immobilisations financières	385 003	1 616	16 487	370 132
Total	2 645 303	29 879	510 479	2 164 703

5.1.1.1 Aménagement du cadre général – Développement de la colonne B (augmentations)

Augmentations de l'exercice	Ventilation des augmentations				
	Virements		Entrées		
	De poste à poste	Provenant de l'actif circulant	Acquisitions	Apports	Créations
Immobilisations incorporelles	0	0	0	0	0
Immobilisations corporelles	0	0	28 263	0	0
Immobilisations financières	0	0	1 616	0	0
Total	0	0	29 879	0	0

5.1.1.2 Aménagement du cadre général – Développement de la colonne C (diminutions)

Diminutions de l'exercice	Ventilation des diminutions				
	Virements		Sorties		
	De poste à poste	A destination de l'actif circulant	Cessions	Scissions	Mises hors service
Immobilisations incorporelles	0	0	0	0	0
Immobilisations corporelles	0	0	420 000	0	73 992
Immobilisations financières	0	0	16 487	0	0
Total	0	0	436 487	0	73 992

5.1.2 Amortissements de l'actif immobilisé

Situations et mouvements	A	B	C	D
Rubriques	Amortissements cumulés au début de l'exercice	Augmentations : dotation de l'exercice	Diminutions d'amortissements de l'exercice	Amortissements cumulés à la fin de l'exercice
Immobilisations incorporelles	92 649	5 571	0	98 220
Immobilisations corporelles	993 312	87 440	73 564	1 007 188
Immobilisations financières	21 706	0	17 967	3 739
Total	1 107 667	93 011	91 531	1 109 147

5.1.2.1 Aménagement du cadre général - Développement de la colonne B (augmentations)

Augmentations de l'exercice	Ventilation des dotations			
	Compléments liés à une réévaluation	Sur éléments amortis selon mode linéaire	Sur éléments amortis selon autre mode	Dotations exceptionnelles
Immobilisations incorporelles	0	5 571	0	0
Immobilisations corporelles	0	87 440	0	0
Immobilisations financières	0	0	0	0
Total	0	93 011	0	0

5.1.2.2 Aménagement du cadre général - Développement de la colonne C (diminutions)

Diminutions de l'exercice	Ventilation des diminutions		
	Eléments transférés à l'actif circulant	Eléments cédés	Eléments mis hors service
Immobilisations incorporelles	0	0	0
Immobilisations corporelles	0	0	73 564
Immobilisations financières	0	0	17 967
Total	0		91 531

5.1.2.3 Modalités d'amortissements

Catégories d'immobilisations	Amortissement		Postes du résultat avec dotation		
	Mode	Taux	Exploitation	Financier	Exceptionnel
FRAIS D'ETABLISSEMENT	Linéaire	10,00%	0	0	0
CONCESSIONS DROITS SIMILAIRES	Linéaire	20,00%	0		
	Linéaire	33,33%	234		
	Linéaire	100,00%	0		
BREVETS	Linéaire	20,00%	0		
FONDS DE COMMERCE	Linéaire	0,00%	5 336		
LOGICIEL	Linéaire	20,00%	0		
	Linéaire	33,33%	0		
Immobilisations incorporelles			5 570	0	0
TERRAIN IMMEUBLE COLMAR	Non	0,00%	0		
TERRAIN APPART RIBEAUVILLE NP	Non	0,00%	0		
IMMEUBLE COLMAR	Linéaire	10,00%	115		
	Linéaire	33,33%	0		
	Linéaire	100,00%	0		
IMMEUBLE METZ ST SIMPLICE	Linéaire	2,00%	661		
	Linéaire	5,00%	2 068		
	Linéaire	6,67%	0		
	Linéaire	10,00%	2 050		
APPARTEMENT RIBEAUVILLE NP	Linéaire	2,00%	243		
	Linéaire	5,00%	101		
	Linéaire	6,67%	0		
PKG APPART RIBEAUVILLE NP	Linéaire	2,00%	90		
MAISON DE KERTZFELD LEGS	Linéaire	5,00%	6 500		
LOCAL 26 RUE ERE ARMEE	Linéaire	2,00%	5 700		
	Linéaire	5,00%	2 375		
	Linéaire	6,67%	4 752		
	Linéaire	10,00%	7 125		
AMENAG MAISON KERTZFELD	Linéaire	5,00%	8 072		
MATERIEL INDUSTRIEL	Linéaire	20,00%	491		
	Linéaire	25,00%	378		
MAT ET OUTILLAGE STRG	Linéaire	10,00%	0		
	Linéaire	20,00%	130		
FLIGHT CASE ARGOS FULL ACESS	Linéaire	20,00%	0		
AGENCT - AMENAGEMENT STRG	Linéaire	10,00%	5 744		
	Linéaire	20,00%	0		
	Linéaire	25,00%	0		
	Linéaire	33,33%	0		
INSTAL.GLES BUREAUX 1ERE ARMEE	Linéaire	5,00%	257		
	Linéaire	10,00%	3 586		
	Linéaire	20,00%	0		
INSTAL.GLES LOC.26 1ERE ARMEE	Linéaire	10,00%	5 721		

Catégories d'immobilisations	Amortissement		Postes du résultat avec dotation		
	Mode	Taux	Exploitation	Financier	Exceptionnel
	Linéaire	20,00%	0		
INSTAL.GLES BUREAU METZ	Linéaire	10,00%	525		
	Linéaire	20,00%	183		
AGENCT - AMENAGEMENT COLMAR	Linéaire	10,00%	360		
AGENCT - AMENAGEMENT METZ	Linéaire	10,00%	1 131		
AGENCT .AMENAGEMENT DOUAI	Linéaire	10,00%	0		
AGENCT - AMEN. LOC.MENUISERIE	Linéaire	10,00%	0		
AGENC-AMEN.ESPACE CULTURE&LOIS	Linéaire	10,00%	5 221		
	Linéaire	20,00%	1 208		
AMENAGEMENT BUNKER	Linéaire	10,00%	246		
MAT DE TRANSPORT STRG	Linéaire	20,00%	0		
MAT DE BUREAU STRG	Linéaire	10,00%	489		
	Linéaire	20,00%	15 138		
	Linéaire	33,30%	785		
MAT DE BUREAU COLMAR	Linéaire	20,00%	0		
	Linéaire	33,30%	0		
	Linéaire	100,00%	0		
MAT BUREAU DOUAI	Linéaire	10,00%	403		
	Linéaire	20,00%	1 295		
MOBILIER DE BUREAU STRG	Linéaire	10,00%	2 298		
	Linéaire	20,00%	2 000		
Immobilisations corporelles			87 441	0	0
Immobilisations financières			0	0	0
Total			93 011	0	0

5.1.3 Dépréciations de l'actif immobilisé

Dépréciation des fonds de commerce à hauteur de 10% par an soit 5 336 € sur l'exercice 2024.
Maison des Aveugles 28 965 € et Droit au bail JOST 24 392 € comptabilisé au débit du compte Fonds de commerce STBG.

5.1.4 Réévaluation

Non applicable

5.1.5 Coût d'emprunt

Notre entité n'intègre aucun coût d'emprunt à l'actif.

5.1.6 Frais d'établissement

Les frais d'établissement correspondent aux dépenses suivantes
Frais de constitution pour 59 707 €
Ils ont fait l'objet d'un amortissement sur 10 ans.

5.1.7 Frais de développement

Non applicable

5.1.8 Donations temporaires d'usufruit

Non applicable

5.1.9 Fonds commercial

Sont comptabilisés dans le poste fonds commercial les éléments incorporels du fonds de commerce acquis qui ne font pas l'objet d'une évaluation et d'une comptabilisation séparées au bilan et qui concourent au maintien et au développement du potentiel d'activité de l'entité.

Le fonds commercial est composé principalement de la clientèle, de l'achalandage, de l'enseigne, du nom commercial et, plus largement, des parts de marché.

Le fonds commercial est amorti sur la durée d'utilisation ou, si cette durée ne peut être déterminée de manière fiable, sur 10 ans.

Nature	Montant des éléments				Montant de la dépréciation	Montant cumulé des dépréciations à la fin d'exercice
	Achetés	Réévalués	Reçus en apports	Global		
FC Maison des aveugles Strg	28 965			28 965	2 897	20 279
Drt au bail Jost	24 392			24 392	2 439	17 071
Drt au bail RC 22 rue 1 ^{ère} Armée	15 245			15 245		
FC Metz	229			229		
TOTAL	68 831	0	0	68 831	5 336	37 350

5.1.10 Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés

Les biens provenant de legs ou de donations et destinés à être cédés ne sont pas amortis. En cas de perte de valeur, la valeur nette comptable de l'actif immobilisé est ramenée à la valeur actuelle par le biais d'une dépréciation.

5.1.11 Actifs inaliénables

Non applicable

5.1.12 Informations relatives aux filiales et participations

Non applicable

5.1.13 Titres immobilisés de l'activité de portefeuille (TIAP)

Les titres de participation, ainsi que les autres titres immobilisés, ont été évalués au prix pour lequel ils ont été acquis, à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

En cas de cession portant sur un ensemble de titres de même nature conférant les mêmes droits, la valeur d'entrée des titres cédés a été estimée au prix d'achat moyen pondéré.

Les titres immobilisés ont le cas échéant été dépréciés par voie de provision pour tenir compte de leur valeur actuelle à la clôture de l'exercice.

5.2 Actif circulant

5.2.1 Stocks

Nature	Montant des éléments			Montant net à la fin de l'exercice précédent
	Brut	Dépréciations	Net	
Matières premières, approvisionnements	199 426	47 586	151 840	135 013
En-cours de production de biens	0	0	0	0
En-cours de production de services	0	0	0	0
Produits intermédiaires et finis	115 748	0	115 748	143 989
Marchandises	11 937	0	11 937	14 015
TOTAL	327 111	47 586	279 525	293 017

Les matières et marchandises ont été évaluées à leur coût d'acquisition selon la méthode du coût moyen pondéré.

Les stocks ont, le cas échéant, été dépréciés par voie de provision pour tenir compte de leur valeur actuelle à la date de clôture de l'exercice. La méthode de calcul est déterminée au paragraphe 5.2.4.

5.2.2 Evaluations des valeurs mobilières de placement

Les valeurs mobilières de placement ont été évaluées à leur coût d'acquisition à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

En cas de cession portant sur un ensemble de titres de même nature conférant les mêmes droits, la valeur des titres a été estimée selon la méthode FIFO (premier entré, premier sorti).

5.2.3 Créances reçues par legs ou donations

A la date d'acceptation, les biens provenant de legs ou de donations sont comptabilisés dans le compte « Créances reçues par legs ou donations » pour les espèces, les actifs bancaires, les actifs financiers cotés ou les parts ou actions d'OPCVM et assimilés jusqu'à la date de réception des fonds ou de transfert des titres.

5.2.4 Dépréciations

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu. Les montants individuels étant relativement faibles, toutes les créances pour lesquelles les relances n'ont pas abouti ont été provisionnées à 100%

Les valeurs mobilières de placement ont été dépréciées par voie de provision pour tenir compte :

- Pour les titres cotés, du cours moyen du dernier mois de l'exercice,
- Pour les titres non cotés, de leur valeur probable de négociation à la clôture de l'exercice

Les stocks font l'objet d'une dépréciation selon une prise en compte d'un délai de rotation.

Durée	Taux de dépréciation
1 an	5%
2 ans	10%
3 ans	15%
4 ans	20%
5 ans	25%
6 ans	30%
7 ans	35%
8 ans	40%
9 ans	45%
10 ans et plus	50%

5.2.5 Charges constatées d'avance et écart de conversion actif

Les charges constatées d'avance significatives concernent les loyers et charges du 1^{er} trimestre 2025 payés à DOMIAL pour 6 466 € et l'abonnement à l'ERP ODOO pour 17 086 €

5.3 Tableau des dépréciations de l'Actif

Rubriques	Situations et mouvements			
	A	B	C	D
	Dépréciations au début de l'exercice	Augmentations : dotation de l'exercice	Diminutions : reprise de l'exercice	Dépréciations à la fin de l'exercice
Immobilisations incorporelles	32 015	5 336	0	37 351
Immobilisations corporelles	0	0	0	0
Stocks	71 070	0	23 483	47 587
Créances	12 879	0	11 011	1 868
Immobilisations financières	21 706	0	17 967	3 739
Autres provisions pour dépréciation	13 954	0	4 479	9 475
Total	151 624	5 336	56 940	100 020

5.4 Fonds propres

Une ressource destinée à renforcer les fonds propres à raison d'une stipulation du tiers financeur, du testateur ou du donateur le cas échéant, est comptabilisée en fonds propres avec ou sans droit de reprise.

5.4.1 Tableau de variation des Fonds propres

La Fédération des Aveugles Alsace Lorraine Grand Est entrant dans le champ d'application de l'article 432-1, faisant avec public à la générosité et percevant un montant de dons supérieur à 153 K€, le tableau présenté est celui prévu à l'article 432-22.

Variation des fonds propres	A l'ouverture de l'exercice	Affectation résultat		Augmentation		Diminution ou consommation		A la clôture de l'exercice
	Montant	Montant	Dont générosité du public	Montant	Dont générosité du public		Dont générosité du public	
Fonds propres sans droit de reprise	787 844							787 844
Fonds propres avec droit de reprise								
Ecart de réévaluation								
Réserves								
Report à nouveau	1 934 857	-323 830	47 928					1 611 027
dont report à nouveau des activités sociales sous gestion contrôlée	-17 638	51 351						33 713
Excédent ou déficit de l'exercice	-323 830			1 356 177	436 428	-323 830	47 928	1 356 177
dont report à nouveau des activités sociales sous gestion contrôlée	51 351			3 099		51 351		3 099
Situation nette	2 398 871	-323 830		1 356 177		-323 830		3 755 048
Dotations consommables								
Subventions d'investissement	101 531			3 300		7 083		97 748
Provisions réglementées								
TOTAL	2 500 402	-323 830		1 359 477		-316 747		3 852 796

5.4.2 Report à nouveau dont report à nouveau sous gestion contrôlée

En tant qu'entité gestionnaire il est comptabilisé dans des comptes spécifiques de report à nouveau, le résultat de l'activité sociale et médico-sociale **sous gestion contrôlée** de ces établissements ajusté des deux éléments suivants :

- Les charges et les produits des établissements dont la prise en compte par l'autorité de tarification est différée ;
- Les charges des établissements rejetées par l'autorité de tarification, conformément aux dispositions de l'article R. 314-52 ou de l'article R. 314-236 du code de l'action sociale et des familles et dont le rejet est contesté par l'entité dans le cadre d'un recours. Lorsque les recours sont épuisés, les charges des établissements rejetées par l'autorité de tarification sont affectées dans le compte de report à nouveau général de l'entité.

5.4.3 L'excédent ou déficit effectif de l'entité gestionnaire

Tableau de détermination du résultat effectif global de l'entité	Exercice N	Exercice N-1
Résultat comptable	1 356 177	-323 830
Reprises du résultat antérieur (en + ou -) (1)		
= Excédent ou déficit effectif global	1 356 177	-323 830
Dont résultat effectif sous gestion propre (2)	1 353 078	-729 931
Dont résultat effectif sous gestion contrôlée	3 099	21085

5.4.4 Subventions d'investissement

Les subventions d'investissements sont des ressources à caractère durable, des ressources stables permettant de financer les investissements nécessaires aux activités de l'entité et d'alimenter sa trésorerie.

A compter de la première application du règlement 2018-06 les subventions d'investissement sont soit reprises au compte de résultat exceptionnel au rythme de l'amortissement des actifs qu'elles ont contribués à financer, que l'actif soit un bien renouvelable par l'association ou non, soit comptabilisées immédiatement en produit exceptionnel à la date d'octroi de la subvention.

Ce choix de méthode comptable s'applique à l'ensemble des immobilisations amortissables financées dans le cadre de projets définis par l'utilisation de fonds dédiés.

Notre entité a choisi de reprendre dans le résultat au rythme de l'amortissement de la quote-part des biens ainsi financés,

Tableau des subventions d'investissements

Subventions d'investissement	Solde à l'ouverture de l'exercice	Variations de l'exercice		Solde à la clôture de l'exercice
	Montant global	Augmentation	Diminution	Montant global
Montant nominal	131 249	3 300		134 549
Quotes-parts virées au résultat	29 717	7 083	0	36 800
Montant net en fonds propres	101 532	-3 783	0	97 749

5.4.5 Provisions réglementées

Non applicable

5.5 Fonds reportés et dédiés

5.5.1 Fonds dédiés

Ces sommes sont reportées au compte de résultat au fur et à mesure de leur utilisation avec pour contrepartie les comptes d'utilisation de fonds dédiés, poste « *Utilisations des fonds dédiés* » dans les Produits au compte de résultat.

Variation des fonds dédiés issus de	A l'ouverture de l'exercice	Reports	Utilisation		Transferts	A la clôture de l'exercice	
			Montant global	Dont remboursement		Montant global	Dont fonds dédiés correspondant à des projets sans dépense au cours des deux derniers exercices
Subventions d'exploitations	68 000		68 000				
Contributions financières des autorités de tarification aux entités gestionnaires d'ESMS							
Contributions financières d'autres organismes	120 000					120 000	

Variation des fonds dédiés issus de	A l'ouverture de l'exercice	Reports	Utilisation		Transferts	A la clôture de l'exercice	
			Montant global	Dont remboursement		Montant global	Dont fonds dédiés correspondant à des projets sans dépense au cours des deux derniers exercices
Ressources liées à la générosité du public							
Fonds dédiés des fondations abritées							
TOTAL	188 000	0	68 000	0	0	120 000	0

Lorsqu'une ressource inscrite, au cours de l'exercice, au compte de résultat dans les produits, n'a pu être utilisée en totalité au cours de cet exercice, l'engagement d'emploi pris par l'entité envers le tiers financeur est inscrit en charges sous la rubrique « reports en fonds dédiés » et au passif du bilan sous le compte « fonds dédiés »

Figurent en fonds dédiés à la clôture de l'exercice les ressources dédiées à des projets définis non totalement utilisés.

5.5.1.1 Subventions d'exploitation

Les sommes inscrites en fonds dédiés correspondent soit à la part non consommée s'il s'agit d'une convention annuelle dont le financeur ne réclame pas la restitution, soit à la part non consommée de la partie rattachée à l'exercice s'il s'agit d'une convention pluriannuelle.

Situations Ressources	Montant total	Au début de l'exercice	Report (Augmentation)	Utilisation (Diminution)	En fin d'exercice
Subvention	68 000	68 000		68 000	0
Total	68 000	68 000	0	68 000	0

5.5.1.2 Contributions financières

Les sommes inscrites en fonds dédiés correspondent soit à la part non consommée s'il s'agit d'une convention annuelle dont le financeur ne réclame pas la restitution, soit à la part non consommée de la partie rattachée à l'exercice s'il s'agit d'une convention pluriannuelle.

Situations Ressources	Montant total	Au début de l'exercice	Report (Augmentation)	Utilisation (Diminution)	En fin d'exercice
Contribution financière	120 000				120 000
Total	120 000				120 000

5.6 Tableaux de variation des provisions réglementées et pour risques et charges

Un tableau des provisions est présenté suivant le cadre général ci-dessous, suivi d'un détail « Aménagement du cadre général » indiquant la ventilation des dotations et des reprises.

Rubriques	Situations et mouvements			
	A	B	C	D
	Provisions au début de l'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions : reprises de l'exercice	Provisions à la fin de l'exercice
Provisions réglementées	0	0	0	0
Provisions pour risques	22 000	0	22 000	0
Provisions pour charges	0	0	0	0
Total	22 000	0	22 000	0

5.7 Provision pour risques et charges

	Montant au début de l'exercice	Constitution par fonds propres	Dotations de l'exercice	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	Reprises par fonds propres	Montant à la fin de l'exercice
Provisions pour risques	22 000	0	0	0	22 000	0	0
Provisions pour charges	0	0	0	0	0	0	0
Total	22 000	0	0	0	22 000	0	0

5.7.1 Provisions pour engagements de retraite et avantages assimilés

Engagements retraite	Provisionné	Non provisionné	Total
Indemnités de départ en retraite	0	236 576	236 576
Engagements de pension à d'anciens dirigeants	0	0	0
Prise en charge des cotisations mutuelle santé pour des salariés partis en retraite	0	0	0

L'association présente un engagement d'indemnité de départ à la retraite évalué à 236 576 € au 31/12/2024.

Cet engagement a été calculé selon la méthode des unités de crédit projetées (P.B.O.) à la date du 31/12/2024, en tenant compte des hypothèses de rotation, mortalité, inflation et croissance des salaires connues à cette date. Cet engagement a été calculé charges sociales comprises.

Il n'existe pas d'accord particulier en matière d'engagement à la retraite.

Les conventions collectives applicables sont bois et scieries pour les employés, ouvriers et cadres ; voyageurs, représentants, placiers pour les VRP.

Les hypothèses retenues pour le calcul de l'engagement ont été les suivantes :

- * Départ volontaire et âge estimé de la retraite de 65 à 67 ans ;
- * Table de mortalité correspond à la situation démographique établie par l'I.N.S.E.E 2013
- * Taux d'actualisation retenu de 3,35 % ;
- * Rotation moyenne ;
- * Taux de revalorisation des salaires de 1 % jusqu'au départ à la retraite, toutes catégories.
- * Taux de charges sociales : 40% ;

Conformément au choix offert par la réglementation comptable actuelle, l'Association a décidé de ne pas comptabiliser cet engagement sous la forme d'une provision, mais de mentionner cette information dans l'annexe.

5.7.2 Provisions pour médaille du travail

Non applicable

5.7.3 Provisions pour reversement d'une subvention

Non applicable

5.7.4 Provisions pour charges sur legs et donations

Non applicable

5.8 Dettes

5.8.1 Emprunts et autres dettes assimilés

5.8.1.1 Emprunts obligataires, titres associatifs et assimilés

Non applicable

5.8.1.2 -Partenaires - comptes courants

Non applicable

5.8.2 Dettes des legs ou donations

Non applicable

5.8.3 Produits constatés d'avance

Facturation des clients 2024 livrés en 2025 : 43 088 €

5.8.3.1 Subventions à reverser

Non applicable

5.9 État des échéances des créances et des dettes, mention de celles garanties par des sûretés réelles, à la clôture de l'exercice

Créances	Montant brut	Liquidité de l'actif		Dettes	Montant brut	Degré d'exigibilité du passif		
		Échéances à 1 an au plus	Échéances à plus 1 an			Échéances à 1 an au plus	Échéances	
							à plus 1 an et 5 ans au plus	à plus 5 ans
Créances de l'actif immobilisé :				Emprunts obligataires convertibles				
Créances rattachées à des participations				Autres emprunts obligataires				
Prêts Autres	204 519	29 207	175 312	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
Créances de l'actif circulant :				- à 1 an au maximum à l'origine	0	0	0	0
Créances Clients et Comptes rattachés	479 814	479 814	0	- à plus de 1 an à l'origine	382 973	94 603	104 052	184 319
Créances reçues par legs ou donations								
Autres	99 573	99 573	0	Emprunts et dettes financières divers	0	0	0	0
Charges constatées d'avance	26 243	26 243	0	Dettes Fournisseurs et Comptes rattachés	246 411	246 411	0	0
				Dettes des legs ou donations				
				Dettes fiscales et sociales	563 649	563 649	0	0
				Dettes sur immobilisations et Comptes rattachés	0	0	0	0
				Autres dettes	80 520	80 520		
				Produits constatés d'avance	43 088	43 088		
TOTAL	810 149	634 837	175 312	TOTAL	1 316 641	1 028 271	104 052	184 319

Créances	Montant brut	Liquidité de l'actif		Dettes	Montant brut	Degré d'exigibilité du passif		
		Échéances à 1 an au plus	Échéances à plus 1 an			Échéances à 1 an au plus	Échéances	
							à plus 1 an et 5 ans au plus	à plus 5 ans
Prêts accordés en cours d'exercice	50			Emprunts souscrits en cours d'exercice	0			
Prêts récupérés en cours d'exercice	0			Emprunts remboursés en cours d'exercice	92 913			
				Garanties par des suretés réelles : néant				

6 Informations relatives au compte de résultat

Le compte de résultat est présenté selon les dispositions du plan comptable général sauf en ce qui concernent les opérations spécifiques qui suivent :

Produits d'exploitation : cotisations, produits de tiers financeurs, utilisations des fonds dédiés ;

Charges : aides financières, reports en fonds dédiés ;

Contributions volontaires en nature (produits) et charges des contributions volontaires en nature

Le compte de résultat est présenté selon les dispositions du plan comptable général sauf en ce qui concernent les opérations spécifiques qui suivent :

Produits d'exploitation : cotisations, produits de tiers financeurs, utilisations des fonds dédiés ;

Charges : aides financières, reports en fonds dédiés ;

Contributions volontaires en nature (produits) et charges des contributions volontaires en nature

6.1 Résultats par activité ou établissement

Déficit ou excédent de l'exercice	Déficit	Excédent
Gestion propre (= libre)		
— Entreprise adapté	211 111	
— Fonds social		1 631 646
— ESAT Commercial	67 457	
Gestion sous contrôle de tiers financeurs (= conventionnée)		
— ESAT Social		3 099
Résultat de l'exercice	1 356 177	

6.2 Passage du résultat comptable au résultat administratif (gestion sous contrôle de tiers financeurs) et autres informations sur les comptes des établissements médico-sociaux

Les établissements suivants sont sous contrôle de tiers financeur :

L'ESAT Les Ateliers du Petit Prince.

6.2.1 Tableau de passage entre résultat comptable et résultat administratif par établissement

Résultat comptable	1 356 177
- déduction du résultat hors contrôle de l'autorité de tutelle	- 1 353 078
+ réintégration des dépenses non admises par l'autorité de tutelle	
Résultat administratif	3 099

6.2.2 Suivi du traitement des dettes provisionnées pour congés à payer

Non applicable.

6.2.3 Tableau de suivi des amortissements dérogatoire

Non applicable.

6.3 Produits du compte de résultat

6.3.1 Cotisations sans contrepartie

Les cotisations sans contrepartie sont les cotisations sans autre contrepartie que la participation à l'assemblée générale, la réception de publication ou la remise de biens de faible valeur.

Les cotisations sont comptabilisées en produit lors de leur encaissement effectif.

6.3.2 Cotisations avec contrepartie

Non applicable

6.3.3 Ventes de biens et services

Les ventes de biens et services peuvent être ainsi détaillées par zone géographiques :

- En France : 100 %
- A l'étranger : 0 %

6.3.4 Produits de tiers financeurs

6.3.4.1 *Concours publics et subventions d'exploitation*

6.3.4.1.1 Concours publics

Un concours public est une contribution financière apportée par une autorité administrative en application d'un dispositif législatif ou réglementaire (par opposition à la subvention, attribuée de façon facultative et objet d'une décision particulière).

Les concours publics comprennent :

- les contributions financières d'une autorité administrative qui ne sont pas des subventions ;
- les reversements de participations, contributions ou taxes par un organisme collecteur.

Ils sont comptabilisés en produit au compte « Concours publics » en fonction des modalités propres au dispositif concerné.

Des contributions financières des Autorités de tarification relative aux activités sociales et médico-sociales ont été perçues pour un montant de 301 K€.

840 K€ ont également été perçus dans le cadre des aides aux postes.

6.3.4.1.2 Subventions

Les dépenses engagées avant que notre entité ait obtenu la notification d'attribution de la subvention sont inscrites en charges sans que la subvention attendue puisse être inscrite en produits.

Les conventions d'attributions de subvention comprennent généralement des conditions suspensives ou résolutoires. Tant qu'une condition suspensive persiste, la subvention ne peut être comptabilisée en produits.

Constituent des subventions les contributions facultatives de toute nature, valorisées dans l'acte d'attribution, décidées par les autorités administratives et les organismes chargés de la gestion d'un service public industriel et commercial, justifiées par un intérêt général et destinées à la réalisation d'une action ou d'un projet d'investissement, à la contribution au développement d'activités ou au financement global de l'activité de l'organisme de droit privé bénéficiaire.

Ces actions, projets ou activités sont initiés, définis et mis en œuvre par les organismes de droit privé bénéficiaires. Ces contributions ne peuvent constituer la rémunération de prestations individualisées répondant aux besoins des autorités ou organismes qui les accordent

Une subvention d'exploitation est octroyée à l'entité pour lui permettre de compenser l'insuffisance de certains produits d'exploitation ou de faire face à certaines charges d'exploitation.

Les subventions d'exploitation sont comptabilisées en produit lors de la notification de l'acte d'attribution de la subvention par l'autorité administrative.

La fraction de subvention dédiée à un projet défini tel que défini à l'article 132-1 qui n'a pu être utilisée conformément à son objet au cours de l'exercice est comptabilisée dans le compte de charges « *Reports en fonds dédiés* » en contrepartie du passif « *Fonds dédiés sur subvention d'exploitation* ».

La fraction d'une subvention pluriannuelle rattachée à des exercices futurs est inscrite à la clôture de l'exercice en produits constatés d'avance.

Les risques d'indus/de reversement de subvention sont enregistrés en « *Provisions pour risques et charges* »

6.3.4.1.3 Tableau des subventions et concours publics

Nature du concours ou de la subvention	Union européenne	Etat	Collectivités territoriales	Caisse d'allocations familiales	Autres
Concours publics		1 104 679			
Subvention d'exploitation			60 649	301 330	4 470
Subvention d'investissement					

6.3.4.2 Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable

Non applicable

6.3.4.3 Ressources liées à la générosité du public

6.3.4.3.1 Dons manuels (dont abandon de frais par les bénévoles)

Le poste « dons manuels » comprend notamment les dons manuels monétaires dont le fait générateur est l'encaissement, enregistrés au fur et à mesure de leur collecte.

6.3.4.3.2 Mécénats

Non applicable

6.3.4.3.3 Legs, donations, assurance vie

PRODUITS	Montants
Montant perçu au titre d'assurances-vie	621 306
Montant de la rubrique de produits « Legs ou donations » définie à l'article 213-9 (1)	594 311
Prix de vente des biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés	0
Reprise des dépréciations d'actifs reçus par legs ou donations destinés à être cédés	0
Utilisation des fonds reportés liés aux legs ou donations	420 000
Solde de la rubrique	1 635 617

CHARGES	Montants
Valeur nette comptable des biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés	0
Dotation aux dépréciations d'actifs reçus par legs ou donations destinés à être cédés	0
Report en fonds reportés liés aux legs ou donations	0
Solde de la rubrique	0

6.3.5 Contributions financières

Des contributions financières ont été constatées au cours de l'exercice pour un montant de 228 K€. Ces dernières proviennent de la contribution AGEFIPH pour 228 K€

6.3.6 Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges

Reprises

— Sur dépréciation d'autres actifs, hors legs ou donations destinés à être cédés : 104 081 €

Rq : Reprise dépréciation stocks 71 070 €, reprise dépréciation clients 11 011 € et reprise litige prud'homal 22 000 €

Transferts de charges :

Nature	Montant
Remboursement d'assurances sinistre	3 570
Personnel avantages en nature	12 109
Organismes sociaux - Indemnités	4 280
Uniformation - remboursements	460
Indemnité - Article 700	
TOTAL	20 419

6.3.7 Utilisations des fonds dédiés

Il ne reste à ce jour en fonds dédiés que la contribution financière CCAH pour la boutique à hauteur de 52 000 € ainsi que des fonds dédiés liés à la boutique LICHT pour 68 000 €.

6.3.8 Autres produits (d'exploitation)

Les autres produits sont essentiellement constitués des produits en provenance de notre activité commerciale et des loyers perçus.

A partir de la date d'acceptation et jusqu'à la date de cession, les revenus et les charges afférents aux biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés, sont inscrits en compte de résultat soit selon leur nature lorsque celle-ci est identifiable, soit à défaut dans les comptes

- « Autres charges sur legs ou donations » (Poste Autres charges - de gestion courante- du compte de résultat) et
- « Autres produits sur legs ou donations » (Poste Autres produits –de gestion courante- du compte de résultat).

6.4 Charges du compte de résultat

6.4.1 Achats de marchandises, matières premières et variation des stocks

Les achats de marchandises et la variation des stocks s'élèvent à 749 689 € à la clôture de l'exercice 2024 contre 809 582 € à la clôture de l'exercice précédent.

6.4.2 Autres Achats et charges externes

Les autres achats et charges externes s'élèvent à 939 462 € à la clôture de l'exercice 2024 contre 951 007 € à la clôture de l'exercice précédent.

6.4.3 Versements à un organisme central ou à d'autres : France, Etranger

Non applicable

6.4.4 Frais de recherche de fonds

Les frais sont constitués :

Des frais d'appel à la générosité du public qui comprennent les charges engagées par l'entité dans le but de recueillir auprès du public des moyens pour réaliser son action
Des frais de recherche d'autres ressources qui sont les frais engagés par l'entité dans le but d'obtenir des ressources non liées à la générosité du public et des subventions ou autres concours publics.
Les frais afférents à un legs engagés par l'entité préalablement à la date d'acceptation du legs sont inscrits en charges dans le compte de résultat selon leur nature.

6.4.5 Aides financières

Non applicable

6.4.6 Impôts, taxes et versements assimilés

Les impôts, taxes et versements assimilés s'élèvent à 58 310 € à la clôture de l'exercice 2024 contre 63 862 € à la clôture de l'exercice précédent.

6.4.7 Salaires et traitements, charges sociales

Les salaires, traitements et charges sociales s'élèvent à 3 122 578 € à la clôture de l'exercice 2024 contre 3 642 449 € à la clôture de l'exercice précédent.

6.4.8 Dotations aux amortissements et aux dépréciations

Les dotations aux dépréciations comprennent celles relatives aux legs ou donations et les dépréciations des actifs acquis au moyen de la générosité du public.

6.4.9 Dotations aux provisions

Les dotations aux provisions comprennent celles relatives aux legs ou donations avec charges

6.4.10 Reports en fonds dédiés

Seules les charges d'exploitation (et non les charges financières ni les charges exceptionnelles) comptabilisées sur l'exercice peuvent être affectées à (l'utilisation des fonds pour) des projets définis.

6.5 Résultat Financier

Le résultat financier est composé essentiellement des revenus de placements financiers et des intérêts d'emprunts.

6.6 Résultat exceptionnel

NATURE	Montant	Imputé au compte
Rentrées sur créances amorties	868	77140000
Autres produits exceptionnels	0	77180000
Produits sur exercices antérieurs	0	77200000
Produit de Cession Eléments d'Actif	420 000	77520000
Produit de Cession Financières cédées	0	77560000
QP de subvention virée au résultat	7 083	77700000
Autres produits exceptionnels	0	77800000
Rep.Provision Except.Litiges sociaux	0	78751110
TOTAL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS	427 951	

NATURE	Montant	Imputé au compte
Pénalités et amendes	485	67120000
Subventions accordées	0	67150000
Autres charges exceptionnelles	0	67180000
Charges sur exercices antérieurs	733	67200000
Valeur comptable Eléments d'Actif cédés	420 428	67520000
Valeur comptable Eléments Financiers cédés	0	67560000
Charges exceptionnelles diverses	0	67880000
Dotations Provision litige exceptionnel	0	68751110
TOTAL DES CHARGES EXCEPTIONNELLES	421 646	

RESULTAT EXCEPTIONNEL	6 305
------------------------------	--------------

6.7 Contributions et charges des contributions, volontaires en nature (pied du compte de résultat)

Une contribution volontaire en nature est l'acte par lequel une personne physique ou morale apporte à une entité un travail, des biens ou des services à titre gratuit. Ceci correspond à :

- Des contributions en travail : bénévolat, mises à disposition de personnes ;
- Des contributions en biens : dons en nature redistribués ou consommés en l'état ;
- Des contributions en services : mises à disposition de locaux ou de matériel, prêt à usage, fourniture gratuite de services

Une contribution est une participation, sous quelque forme que ce soit, à la réalisation d'une œuvre commune.

L'entité qui apporte ou affecte des biens en nature isolés ou des sommes en numéraire, à une personne morale de droit privé à but non lucratif, ne bénéficie, par cette opération, d'aucun droit sur le patrimoine de cette personne morale bénéficiaire.

- Ces apports ou affectations sont comptabilisés en charge à la date de signature de la convention ou des statuts.
- Les apports ou affectations sont soit en numéraire soit en nature.
- Les apports en nature correspondent à l'apport de tout bien qu'il soit matériel ou immatériel autre que l'argent.

La valorisation des apports de biens ou autres services se fait par référence au coût réel comme par exemple la valeur locative des mises à disposition de locaux.

Les heures de bénévolat réalisées par les membres ont été évaluées à 9 643 heures, auxquelles un taux horaire de 11,88 euros a été appliqué et un taux de charges sociales de 30%.

Notre entité a décidé de ne pas comptabiliser les contributions volontaires en nature :

Les motifs de notre décision sont les suivantes :

- L'une des conditions suivantes devant être remplie ne l'est pas :
 - La nature et l'importance des contributions volontaires en nature sont des éléments essentiels à la compréhension de l'activité de l'entité ;
 - L'entité est en mesure de recenser et de valoriser les contributions volontaires en nature.

Les heures de bénévolat ont été les suivantes :

Dans le cadre sportif :

1- Encadrement :

Responsables encadrement pratiques sportives 4 personnes :
18h semaine, fois 42 semaines d'activité = **756 h**

Dans le cadre Culture et Loisirs

Organisation d'ateliers cuisine pour les membres :
1 atelier hebdomadaire, 4 personnes, 46 semaines = **524h**

Organisation, sorties marche :
1 séance hebdomadaire d'1h30, 5 personnes, 22 semaines = **162h**

Organisation, activité piscine :
1 séance hebdomadaire, 2 heures, 5 personnes, 30 semaines = **305h**

Atelier Théâtre :
4 sessions, 5 personnes, 10 semaines + représentation = **222h**

Organisations sorties, activités et échanges entre département :
4 personnes à raison de 6 heures = **24h**

Dans le cadre animation d'un groupement

Préparation et suivi des activités par les Responsables de groupements associatifs :
7 responsables, 3 h d'activité semaine fois 43 semaines = **903h**

Réunion d'information pour les membres des groupements de l'association :
2 réunions : 3H30, 1 personne = **7h**

1 réunion des responsables de groupements et responsables sportifs :
3h, 12 personnes = **36h**

Encadrement excursions des groupements : **105h**

Metz, 14h, 4 personnes = **56h**

Haguenau, 14h, 2 personnes = **28h**

Strasbourg, 14h, 4 personnes = **56h**

Strasbourg 14h, 5 personnes = **70h**

Encadrement fêtes de Noël : **59h**

Colmar- Sélestat et Mulhouse, 2h, 2 personnes = **4h**

Metz, 5h, 5 personnes = **25h**

Haguenau, 5h, 2 personnes = **10h**

Sarreguemines, 5h, 2 personnes = **10h**

Strasbourg, 5h, 2 personnes = **10h**

Dans le cadre de la Vie Associative

Pôle Présidence 2 personnes :
Aide à l'information des membres, traitement et expédition courriers,

8H semaine, fois 42 semaines d'activité = **336h**

Poste présidence, 50h semaine fois 48 semaines = **2400h**

Poste secrétariat général :

Représentation et tâches administratives : **150h**

Temps d'activité des Vice-Présidents :

Tenue CA et Assemblée Générale ccite, 20 administrateurs en moyenne par séance :

4 séances avec une durée moyenne de 3h = 15H fois 20 administrateurs = **300H**

1 séance (AG) de 7h fois 15 administrateurs = **105h**

Rédaction du bulletin d'information :

2 personnes fois 5 séances par an fois 20h = **100h**

Dans le cadre des sensibilisations

6 personnes à raison de 36 sensibilisations = **212 heures**

- **Dans le cadre des formations**

Formation téléphonie adaptée, atelier Voice Over : **1056 h**

Strasbourg : 2h hebdomadaire, 8 personnes, fois 42 semaines = 672h

Haguenau et Wissembourg : 2 sites, 2h mensuelle, 4 personnes fois 24 semaines = 384h

Formation informatique et téléphonie adaptée :

2 sites : Strasbourg et Metz

2h hebdomadaires, 3 personnes, 30 semaines = **360h**

- **Dans le cadre de l'accessibilité : régionales, nationales et internationales**

1.- Voirie et mobilité

Collectif, Place aux piétons, com externe, 1 personne :

4 réunions fois 2h = **8h**

Commissions accessibilité, locales, régionales et nationales : 0

Commission occupation domaine public :

8 réunions, 3h, 1 personne = **24h**

Aménagement, accessibilité voirie :

2 sorties terrain, 2h, 1 personne = **4h**

2.- Numérique

Groupe de travail, accessibilité numérique :

5 réunions, 3h, 2 personnes, = **30h**

Commission informatique fédération nationale et organisation des JETDV (journées d'étude déficience visuelle) :

1 personne :

8 réunions fois 3h = **24h**

Participation aux JETDV : **4h**

3.- Dans le cadre de la MDPH et autres commissions :

Commission CDAPH : Enfants / Adultes 6h x10 mois= **60h**

Commission CDCA : 1 personnes, 10 réunions à 3 h/an = **30h/an**

Commission des usagers EHPAD de la Graffenbourg :

1 personne, 8h/an = **8h**

Commission exécutive de la MDPH : 1 personne **4h/an**

Montant total : 9643 heures

6.8 Autres informations sur le contenu de postes du bilan et du compte de résultat

6.8.1 Produits à recevoir

NATURE	Montant
Créances usagers et comptes rattachés	11 388
Autres créances	99 573
Disponibilités	13 671
TOTAL	124 633

6.8.2 Produits et charges imputables à un autre exercice

Non significatif

6.8.3 Quote-part de résultat sur opérations faites en commun

Néant

6.8.4 Charges et produits exceptionnels

NATURE	Montant	Imputé au compte
Rentrées sur créances amorties	868	77140000
Autres produits exceptionnels	0	77180000
Produits sur exercices antérieurs	0	77200000
Produit de Cession Eléments d'Actif	420 000	77520000
Produit de Cession Financières cédées	0	77560000
QP de subvention virée au résultat	7 083	77700000
Autres produits exceptionnels	0	77800000
Rep.Provision Except.Litiges sociaux	0	78751110
TOTAL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS	427 951	

NATURE	Montant	Imputé au compte
Pénalités et amendes	485	67120000
Subventions accordées	0	67150000
Autres charges exceptionnelles	0	67180000
Charges sur exercices antérieurs	733	67200000
Valeur comptable Eléments d'Actif cédés	420 428	67520000
Valeur comptable Eléments Financiers cédés	0	67560000
Charges exceptionnelles diverses	0	67880000
Dotation Provision litige exceptionnel	0	68751110
TOTAL DES CHARGES EXCEPTIONNELLES	421 646	

RESULTAT EXCEPTIONNEL	6 305
------------------------------	--------------

6.8.5 Transferts de charges

Nature	Montant
Remboursement d'assurances sinistre	3 570
Personnel avantages en nature	12 109
Organismes sociaux - Indemnités	4 280
Uniformation - remboursements	460
Indemnité - Article 700	
TOTAL	20 419

6.8.6 Honoraires des commissaires aux comptes

—	KPMG
— Au titre de la mission de contrôle légal des comptes	15 860
— Au titre d'autres prestations	10 590
— Honoraires totaux	26 450

7 Informations relatives à la fiscalité

7.1 Informations relatives au régime fiscal

L'impôt sur les associations est calculé sur les revenus fonciers et les produits financiers.

Base taxable à 24 % sur les revenus des loyers perçus et les produits financiers : 68 143 €

Impôt sur les sociétés : 16 354 €

Base taxable à 15 % sur les dividendes perçus : 928 €

Impôt sur les sociétés : 139 €

Base taxable à 2,5 % sur les revenus locatifs : 57 984 €

Contribution due : 1 450 €

8 Autres informations et engagements dont opérations et engagements envers les dirigeants

8.1 Donations temporaires d'usufruit antérieures non immobilisées

Non applicable

8.2 Engagement reçu des donateurs

Non applicable

8.3 Dons en nature destinés à être cédés (engagements reçus)

Non applicable

8.4 Informations relatives aux dirigeants (rémunérations, avances et crédits alloués, engagements en matière de retraite, pensions...)

Cette information conduit à divulguer une rémunération individuelle.

8.5 Informations concernant les contributions volontaires non renseignées au pied du compte de résultat

Non applicable. Les contributions sont renseignées au pied du compte de résultat.

8.6 Libéralités acceptées par l'association pour lesquels un délai d'opposition administrative existe

Non applicable

8.6.1 Libéralités acceptées pour lesquelles existe un délai d'opposition administrative à la clôture

Non applicable

9 Informations relatives à l'effectif

L'effectif moyen salarié de l'entité se décompose ainsi, par catégorie.

	Personnel salarié
Cadres	9
Agents de maîtrise et Techniciens	10
Employés	31
Ouvriers	53
Total	103

10 Autres informations relatives aux opérations et engagements hors bilan

10.1 Engagements financiers donnés et reçus

Engagements donnés :

Néant

Engagements reçus :

Caution solidaire sur un emprunt restant dû pour 263 k€ reçu de la part de la Fédération des Aveugles.

Caution apportée par garantie de l'Etat sur un emprunt restant dû pour 94 k€ reçu de la part de l'Etat.

10.2 Les engagements de retraites et avantages assimilés

Notre entité ne provisionne pas son engagement suivant dont les principales caractéristiques et hypothèses retenues pour leur estimation à la date de clôture sont précisées ci-après.

L'association présente un engagement d'indemnité de départ à la retraite évalué à 237 K€ au 31/12/2024 contre 262 K€ au 31/12/2023.

Cet engagement a été calculé selon la méthode des unités de crédit projetées (P.B.O.) à la date du 31/12/2024, en tenant compte des hypothèses de rotation, mortalité, inflation et croissance des salaires connues à cette date. Cet engagement a été calculé charges sociales comprises.

Il n'existe pas d'accord particulier en matière d'engagement à la retraite.

Les conventions collectives applicables sont bois et scieries pour les employés, ouvriers et cadres, voyageurs, représentants, placiers pour les VRP.

Les hypothèses retenues pour le calcul de l'engagement ont été les suivantes :

- * Départ volontaire et âge estimé de la retraite de 65 à 67 ans ;
- * Table de mortalité correspond à la situation démographique établie par l'I.N.S.E.E 2013
- * Taux d'actualisation retenu de 3,35 % ;
- * Rotation moyenne ;
- * Taux de revalorisation des salaires de 1 % jusqu'au départ à la retraite, toutes catégories.
- * Taux de charges sociales : 40% ;

10.3 Autres opérations non inscrites au bilan

Non applicable

11 Compte de résultat par origine et destination

11.1 Définition et principes généraux

Le compte de résultat par origine et destination (**CROD**) est présenté selon le modèle du règlement **ANC n°2018-06** du 5 décembre 2018 modifié par le règlement **ANC n°2020-08**. Ce nouveau tableau présente l'origine des produits et leurs emplois par destination (missions sociales, frais de recherche de fonds, frais de fonctionnement et autres postes de charges). Le **résultat** apparaissant au compte de résultat par origine et destination est strictement identique à celui du bilan et du compte de résultat. De même, le total des **charges par destination** est égal au total des charges du compte de résultat et le total des **produits par origine** à celui des produits du compte de résultat.

Le **CROD** est structuré de la façon suivante :

- La **colonne 1** présente les produits selon leur origine et les charges selon leur destination,
- La **colonne 2** présente spécifiquement les produits issus de la générosité du public et leurs emplois par destination. Cette colonne est reprise dans le compte d'emploi annuel des ressources (**CER**)

11.2 Présentation du compte de résultat par origine et destination

COMPTE DE RESULTAT PAR ORIGINE ET DESTINATION				
A - PRODUITS ET CHARGES PAR ORIGINE ET DESTINATION	EXERCICE N		EXERCICE N-1	
	TOTAL	Dont générosité du public	TOTAL	Dont générosité du public
PRODUITS PAR ORIGINE				
1 - PRODUITS LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC				
1.1 Cotisations sans contrepartie	14 432	14 432	14 446	14 446
1.2 Dons, legs et mécénat				
- Dons manuels	74 815	74 815	72 750	72 750
- Legs, donations et assurances-vie	1 635 618	1 635 618	573 561	573 561
- Mécénat	-	-		
1.3 Autres produits liés à la générosité du public	12 395	12 395	11 980	11 980
2 - PRODUITS NON LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC				
2.1 Cotisations avec contrepartie	-	-		
2.2 Parrainage des entreprises	-	-		
2.3 Contributions financières sans contrepartie	228 723		285 238	
2.4 Autres produits non liés à la générosité du public	3 025 105		3 552 510	
3 - SUBVENTIONS ET AUTRES CONCOURS PUBLICS	1 242 402		1 397 471	
4 - REPRISES SUR PROVISIONS ET DEPRECIATIONS	126 527		113 134	
5 - UTILISATIONS DES FONDS DEDIES ANTERIEURS	488 000		9 767	
TOTAL	6 848 017	1 737 260,00	6 030 857,00	672 737,00
CHARGES PAR DESTINATION				
1 - MISSIONS SOCIALES				
1.1 Réalisées en France				
- Actions réalisées par l'organisme	4 387 099	1 222 675	4 944 946	563 079
- Versements à un organisme central ou à d'autres organismes agissant en France	-			
1.2 Réalisées à l'étranger	-			
- Actions réalisées par l'organisme	-			
- Versements à un organisme central ou à d'autres organismes agissant à l'étranger	-			
2 - FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS	-			
2.1 Frais d'appel à la générosité du public	12 076	12 076	9 348	9 348
2.2 Frais de recherche d'autres ressources	129 397	59 581	137 810	45 882
3 - FRAIS DE FONCTIONNEMENT	806 178		580 759	
4 - DOTATIONS AUX PROVISIONS ET DEPRECIATIONS	140 597	6 500	188 382	6 500
5 - IMPÔT SUR LES BENEFICES	16 493		5 442	
6 - REPORTS EN FONDS DEDIES DE L'EXERCICE			488 000	
TOTAL	5 491 840	1 300 832	6 354 687	624 809
EXCEDENT OU DEFICIT	1 356 177	436 428	- 323 830	47 928

B - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	EXERCICE N		EXERCICE N-1	
	TOTAL	Dont générosité du public	TOTAL	Dont générosité du public
PRODUITS PAR ORIGINE				
1 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC				
Bénévolat	147 924	147 924	130 037	130 037
Prestations en nature			3 031	3 031
Dons en nature				
2 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES NON LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC				
3 - CONCOURS PUBLICS EN NATURE				
Prestations en nature				
Dons en nature				
TOTAL	147 924	147 924	133 068	133 068
CHARGES PAR DESTINATION				
1 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AUX MISSIONS SOCIALES				
Réalisées en France	114 844	114 844	99 106	99 106
Réalisées à l'étranger				
2 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES A LA RECHERCHE DE FONDS	29 585	29 585	26 614	26 614
3 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AU FONCTIONNEMENT	3 495	3 495	7 348	7 348
TOTAL	147 924	147 924	133 068	133 068

11.3 Définition des ressources

Les produits du **CROD** sont présentés conformément à la réglementation comptable et selon les précisions complémentaires ci-dessous :

- **Produits liés à la générosité du public :**
Ces produits sont constitués essentiellement des « **Dons manuels** », des « **Legs, donations et assurances-vie** » et des « **Mécénats** ».
- Produits non liés à la générosité du public :
Sont inscrits dans cette rubrique :
 - o Le poste « **contributions financières** » constitué principalement des fonds versés par des entités à but non lucratif (associations et fondations).
 - o Les « **autres produits** » sont constitués des produits liés à notre activité commerciale ainsi que des loyers en provenance des biens immobiliers.

11.4 Définition des missions sociales

Le poste « **Missions sociales** » correspond uniquement aux activités réalisées en France. Notre association ne réalise pas d'activités à l'étranger.

11.5 Affectation des charges et répartition des coûts

-Missions sociales : Les dépenses relatives aux missions sociales correspondent aux coûts engagés par l'association pour la réalisation des opérations. Ce sont les coûts qui disparaîtraient si la mission sociale n'était pas réalisée ou si elle s'arrêtait.

Ces dépenses comprennent les **coûts directement affectables** (imputés dès l'enregistrement comptable de l'opération) et les **coûts non directement affectables** répartis selon des clés approuvées par les organes dirigeants.

Seule la charge réellement engagée est affectée au titre de la mission sociale. Les **provisions** sont ainsi enregistrées dans la rubrique « dotations aux provisions » ou « reprises de provisions » du CROD, selon qu'elles sont constituées ou reprises.

Les **dotations aux amortissements** peuvent être des dépenses opérationnelles si la définition décrite plus haut leur est applicable.

Seuls les **frais financiers** se rapportant directement aux missions sociales et qui disparaîtraient si la mission sociale était arrêtée doivent être inscrits au titre des missions sociales.

-Frais de recherche de fonds :

- **Frais d'appel à la générosité du public** : Ce poste comprend les frais d'appel aux dons (publipostage, encart presse...), le traitement des dons et reçus fiscaux, la recherche et gestion des legs, donations et assurance-vie, la gestion et les frais d'organisation des manifestations et le coût du personnel dédié. Au cours de l'exercice 2021, un investissement exceptionnel d'acquisition d'un fichier de donateurs a engendré des coûts à hauteur de 83 K€. Cet investissement s'est poursuivi en 2022 et 2023 mais dans une moindre mesure, avec une dépense de 17 K€ en 2022 et 9K€ en 2023. Ces coûts permettent essentiellement d'acquérir de nouveaux donateurs et de chercher une pérennisation dans cette collecte.

-Frais de fonctionnement : Les frais de fonctionnement comprennent les services extérieurs relatifs à l'Administration, la Comptabilité, la Gestion (hors les frais directement affectables à une mission sociale).

-Les postes « **Dotations aux provisions et dépréciations** », « **Impôt sur les bénéfices** » et « **Reports en fonds dédiés de l'exercice** » correspondent aux postes du compte de résultat et n'appellent pas à des commentaires particuliers.

12 Compte d'emploi annuel des ressources

12.1 Définition

Le compte d'emploi annuel des ressources est établi conformément au règlement ANC n°2018-06 et complété du règlement ANC n°2020-08.

Conformément aux dispositions transitoires précisées dans le nouveau règlement, seule la colonne de l'exercice 2021 est présentée.

Le CER permet d'assurer le suivi dans le temps de l'emploi des ressources non affectées issues de la générosité du public (RGP).

12.2 Suivi des ressources liées à la générosité du public (GP)

Les **ressources issues de la générosité du public (GP)** sont constituées des dons de particuliers et d'entreprises sans conventions de mécénat, des legs & donations, des produits d'assurance-vie ainsi que de produits de mécénat.

Les appels à dons de l'association sont faits pour l'ensemble des missions sociales et les dons ne sont pas des fonds affectés, sauf indication contraire de la part du donateur.

- **1. Solde d'ouverture :**

Jusqu'au 31 décembre 2019, La Fédération des Aveugles Alsace Lorraine Grand Est disposait d'une comptabilité propre à chaque section. Ainsi au 31 décembre 2019, la section « Fonds social » présentait des fonds associatifs à hauteur de 3 018 729 euros. A compter du 1^{er} janvier 2020 toutes les comptabilités ont été « fusionnées » et des centres analytiques ont été utilisés. Le résultat du « fonds social » au titre de l'exercice 2020 s'élevait à -106 182 € ramenant ainsi les fonds associatifs à 2 912 547 €. Ce montant conséquent de fonds associatifs à l'ouverture de 2021 trouve principalement son origine dans un don de 1,5 millions d'euros perçu en 2015 qui a été partiellement consommé dans le cadre de l'achat de l'espace culture et loisirs et les frais de fonctionnement de cet espace par l'embauche d'un coordinateur pour les activités.

SUIVI DU SOLDE OUVERTURE CER	Montants
Ouverture au 01/01/2021 selon détail ci-dessus	2 912 547
Insuffisance générosité du public 2021	-221 601
Solde au 31/12/2021	2 690 946
Insuffisance générosité du public 2022	-55 324
Solde au 31/12/2022	2 635 622

- **2. Collectées dans l'année :**

Les ressources issues de la générosité publique collectées dans l'année correspondent à celles figurant au **CROD** constituées des « Dons », « legs & donations, assurances-vie » et « mécénats ».

- **3. Employées dans l'année :**

Les **ressources non affectées issues de la générosité publique** financent en priorité les missions sociales après utilisation des fonds affectés obtenus (qu'il s'agisse de subventions, de dons, de donations ou de legs...). Selon ce principe, le financement des missions sociales s'opère selon l'**ordre de consommation des ressources** suivant :

- Subventions affectées,
- Contributions financières affectées,
- Autres produits affectés,
- Ressources liées à la générosité du public et affectées,
- Ressources liées à la générosité du public et non affectées,
- Autres produits.

Enfin, les dotations et reprises sur **fonds dédiés de la générosité du public** représentent l'utilisation des fonds liés à la **GP** affectés par le donateur, ou la constatation du fonds dédié liés à la **GP** lorsque la ressource concernée n'a pas pu être utilisée conformément à sa demande sur l'exercice. Ces mouvements visent à neutraliser les ressources affectées et leurs emplois afin de produire in fine un solde de ressources **GP non affectées**.

- **4. Investissements financés dans l'année**

Les investissements sont prioritairement financés par les ressources autres que celles émanant de la générosité du public (exemple par les subventions d'investissements), les ressources **GP** intervenant en complément. Cette année les investissements ont été financés en partie par des fonds dédiés et pour le solde par des ressources liées à la générosité du public et non affectées.

- **5. Solde de clôture**

Le solde de clôture correspond au solde d'ouverture additionné des ressources liées à la **GP** collectées dans l'année, diminuées des emplois et investissements de l'année. Ce solde est reporté au financement des années suivantes.

12.3 Présentation du compte d'emploi des ressources

COMPTE D'EMPLOI ANNUEL DES RESSOURCES COLLECTEES AUPRES DU PUBLIC (LOI n° 91-772 DU 7 AOÛT 1991)			
EMPLOIS PAR DESTINATION	EXERCICE N	RESSOURCES PAR ORIGINE	EXERCICE N
EMPLOIS DE L'EXERCICE		RESSOURCES DE L'EXERCICE	
1 – MISSIONS SOCIALES		1 – RESSOURCES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC	
1.1 Réalisées en France		1.1 Cotisations sans contrepartie	14 432
- Actions réalisées par l'organisme	1 222 675	1.2 Dons, legs et mécénats	
- Versements à un organisme central ou d'autres organismes agissant en France		- Dons manuels	74 815
1.2 Réalisées à l'étranger		- Legs, donations et assurances-vie	1 635 618
- Actions réalisées par l'organisme		- Mécénats	
- Versements à un organisme central ou d'autres organismes agissant à l'étranger		1.3 Autres ressources liées à la générosité du public	12 395
2 – FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS			
2.1 Frais d'appel à la générosité du public	12 076		
2.2 Frais de recherche d'autres ressources	59 581		
3 – FRAIS DE FONCTIONNEMENT			
TOTAL DES EMPLOIS	1 294 332	TOTAL DES RESSOURCES	1 737 260
4 - DOTATIONS AUX PROVISIONS ET DEPRECIATIONS	6 500	2 - REPRISES SUR PROVISIONS ET DEPRECIATIONS	-
5 - REPORTS EN FONDS DEDIES DE L'EXERCICE		3 - UTILISATIONS DES FONDS DEDIES ANTERIEURS	
EXCEDENT DE LA GENEROSITE DU PUBLIC DE L'EXERCICE	436 428	DEFICIT DE LA GENEROSITE DU PUBLIC DE L'EXERCICE	
TOTAL	1 737 260	TOTAL	1 737 260
		RESSOURCES REPORTEES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC EN DEBUT D'EXERCICE (HORS FONDS DEDIES)	2 683 550
		(+) Excédent ou (-) insuffisance de la générosité du public	436 428
		(-) Investissements et (+) désinvestissements nets liés à la générosité du public de l'exercice	
		RESSOURCES REPORTEES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC EN FIN D'EXERCICE (HORS FONDS DEDIES)	3 119 978
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	EXERCICE N		EXERCICE N
EMPLOIS DE L'EXERCICE		RESSOURCES DE L'EXERCICE	
1 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AUX MISSIONS SOCIALES		1 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC	
Réalisées en France	114 844	Bénévolat	147 924
Réalisées à l'étranger		Prestations en nature	
2 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES A LA RECHERCHE DE FONDS	29 585	Dons en nature	
3 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AU FONCTIONNEMENT	3 495		
TOTAL	147 924	TOTAL	147 924